

Sujet : Tr: [INTERNET] Enquête publique Révision des plans de prévention du risque inondation de la rivière Vézère

De : ddt-enquete-publique-vezere - DDT 24/SEER/RGDPF emis par BONNAIRE Sandrine "(Instructeur" "risques)" - DDT 24/SEER/RGDPF <sandrine.bonnaire.-.ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr>

Date : 15/11/2021 à 10:31

Copie à : SAPELIER Damien (Responsable du pôle) - DDT 24/SEER/RGDPF <damien.sapelier@dordogne.gouv.fr>, BARBERA Francis (Chargé de mission risques) - DDT 24/SEER/RGDPF <francis.barbera@dordogne.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Enquête publique Révision des plans de prévention du risque inondation de la rivière Vézère

Date :Fri, 12 Nov 2021 15:54:47 +0100

De : > jacquelineDubois24 (par Internet) <jacquelineDubois24@gmail.com>

Répondre à : jacquelineDubois24 <jacquelineDubois24@gmail.com>

Pour : <ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr>

Monsieur le président de la Commission d'Enquête,

Les éléments mis à disposition du public dans le cadre de la présente enquête conduisent à vous faire part de certaines réserves relatives au chapitre 1, article 5, point 1-9 du projet de règlement du plan de prévention du risque inondation de la Vézère. En effet les dispositions prévues impactent très fortement l'activité économique des hébergements de loisir.

Les dispositions contenues à ce présent point méritent d'être rediscutées avec les professionnels installés le long de la vallée, en particulier les mesures d'implantation et de protection des résidences de loisir en période hivernale.

Je vous prie de trouver ci-joint le courrier des six parlementaires de la Dordogne, en date du 15 octobre 2021, adressé à :

- Madame Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique,
- Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance
- M. Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur,
- Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Jacqueline Dubois,
Députée de la 4^e circonscription de Dordogne

Site internet : <https://jacqueline-dubois.fr/>

Facebook : [@jacquelineduboisdeputee](https://www.facebook.com/jacquelineduboisdeputee)

Twitter : [@Jacqlinedubois](https://twitter.com/Jacqlinedubois)

Pour être informé du travail parlementaire de la Députée, ou être invité à des événements en circonscription, vous pouvez vous inscrire à la lettre d'information trimestrielle sur jacqueline-dubois.fr/lettre-dinformation/

— Pièces jointes : —

Courrier PPRI - Parlementaires Dordogne .PDF

844 Ko



Dossier PPRI, vallée de la Vézère, Dordogne, hôtellerie de plein air

Courrier à l'attention de :

- **Madame Barbara Pompili**, Ministre de la Transition écologique
- **Monsieur Bruno Le Maire**, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance
- **Monsieur Gérald Darmanin**, Ministre de l'Intérieur
- **Monsieur Jean-Baptiste Lemoine**, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme

Le 15 octobre 2021

Madame la Ministre, Messieurs les Ministres,

La préfecture de la Dordogne a engagé, démarche éminemment légitime, une révision des plans de prévention du risque inondation (PPRI) sur des communes situées le long de la Vézère. D'après les échanges qui ont été organisés par la préfecture avec les professionnels de l'hôtellerie de plein air, celle-ci s'orienterait notamment vers une interdiction totale de l'installation d'hébergements locatifs (mobil-homes et habitations légères de loisir) dans les campings situés en zone inondable et la mise en place obligatoire d'un plan de retrait des résidences mobiles de loisirs en cas de crue annoncée.

Cette mesure, qui pourrait sembler anodine, nous préoccupe vivement car l'équilibre économique de l'hôtellerie de plein air, sa capacité à monter en qualité et en gamme, son potentiel d'accompagnement vers un rééquilibrage de la fréquentation touristique, tant géographique, par la promotion du tourisme vert, que calendaire, par l'extension de la saison touristique au printemps et à l'automne, repose justement sur ces hébergements locatifs. Plébiscités par les touristes, ils sont désormais consubstantiels à l'offre de l'hôtellerie de plein air et des piliers de sa fréquentation effective.

Or la profession, avec un grand esprit de responsabilité, a déjà beaucoup travaillé sur les enjeux d'adaptation à l'aléas climatique, notamment les risques de submersions et d'inondations, enjeux qui intègrent les spécificités de ces types d'hébergements, que ce soit dans les aménagements du terrain ou la conception même de ces hébergements (sur pilotis). Ces travaux, dont la qualité a été soulignée, notamment par les services du ministère de la transition écologique, ne peuvent être ignorés comme ils le sont aujourd'hui par les services de la préfecture.

Si la sécurité constitue une priorité que personne ne souhaite remettre en cause, il nous semble pour autant essentiel d'adopter une démarche pragmatique et réaliste, propre à prendre en compte la préservation du potentiel touristique, particulièrement critique pour notre département.

Ainsi, sur les communes concernées, ce sont 72 établissements d'hôtellerie de plein air – représentant 8 000 emplacements – qui seraient immédiatement concernés et, à terme, irrévocablement voués à disparaître. Or, ces établissements constituent une ressource économique locale indispensable, employant annuellement 580 salariés – soit en CDD soit en CDI – et en ayant investi sur les 10 dernières années de plus de 14 millions d'euros ; le prévisionnel des investissements annuels prévus dans ces établissements est estimé à plus de 4,5 millions d'euros. Un tel ressort du dynamisme touristique et économique local ne peut être ainsi négligé. Pour mémoire, l'hôtellerie de plein air constitue près de 50% de la capacité d'hébergement touristique dans le département et son impact sur le tissu touristique local (sites, restauration, ...) n'a plus à être démontré.

Dès lors nous sollicitons votre arbitrage sur ce dossier, dans les plus brefs délais, afin qu'un équilibre puisse être trouvé.

Vous en remerciant par avance, nous vous adressons, Madame, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Jacqueline Dubois, députée de la 4^{ème} circonscription de Dordogne

Philippe Chassaing, député de la 1^{ère} circonscription de Dordogne

Michel Delpon, député de la 2^{ème} circonscription de Dordogne

Jean-Pierre Cubertafon, député de la 3^{ème} circonscription de Dordogne

Marie-Claude Varailas, sénatrice de Dordogne

Serge Merillou, sénateur de Dordogne

CC :

- **Marianne Greenwood**, conseillère écologie territoriale et élus locaux, cabinet de la Ministre de la Transition écologique
- **Benjamin Buffault**, conseiller chargé des relations avec le Parlement, cabinet du Ministre de l'Economie
- **Chrystel Hernio**, conseillère technique en charge des élus, cabinet du Ministre de l'Intérieur
- **Florentin Cognie**, conseiller chargé des relations avec les territoires, cabinet du secrétaire d'Etat chargé du Tourisme